

047-200068922-20240708-080\_2024-DE  
Reçu le 16/07/2024

AR Prefecture

047-214700049-20231114-D\_2023\_89A-DE  
Reçu le 24/11/2023

## COMMUNE D'AIGUILLON

Département  
Lot et Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de  
membres du  
conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à  
la réunion : 19

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de  
convocation :Étaient présents : 19

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Lise ROSSET, Alain LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria PARAMÉLON, Thierry BORDIN, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE,

08/11/2023

Étaient absents : 8

Eric LE MOINE, Marie-Thérèse LIPIN, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Rémy SERGENT, Guillaume GIRARDI, Michel PEDURAND, Youssef SADIR

Objet de la  
délibérationPouvoirs de vote : 5DOMAINE ET  
PATRIMOINEM. Eric LEMOINE à M. Alain LAFON  
Mme. Carole BRESSANINI à Mme Cathy LARRIEU  
Mme. Paula DA CUNHA à Mme. Lise ROSSET  
M. Remy SERGENT à M. Christian GIRARDI  
M. Guillaume GIRARDI à M. Henri NEBLEMise à jour de  
l'inventaire des  
voiesSecrétaire de séance : Thierry BORDINAssistaient à la séance :Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Sonia ABRIBAT, Secrétaire du Maire et des Elus  
Madame Nathalie BAISSIERES, Secrétaire de direction

φφφφφφφφ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas, dont la commune d'Aiguillon est membre ;

Publié le

AR Prefecture

047-200068922-20240708-080\_2024-DE  
Reçu le 16/07/2024

AR Prefecture

047-214700049-20231114-D\_2023\_89A-DE  
Reçu le 24/11/2023

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2004 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie, et la convention de mise à disposition de voirie en date du 4 juin 2004 correspondante ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire des voies mises à disposition,

Considérant la nécessité de mettre ces données à jour afin qu'elles correspondent aux réalités du terrain, et de modifier cet inventaire selon les caractéristiques suivantes :

- Transfert à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.
- La voirie du Chemin de Saint Pastour (*Plan en annexe*)

*Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

- ACCEPTE la modification de l'inventaire des voies de la commune d'Aiguillon mises à la disposition de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas dans le cadre du transfert de compétences,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

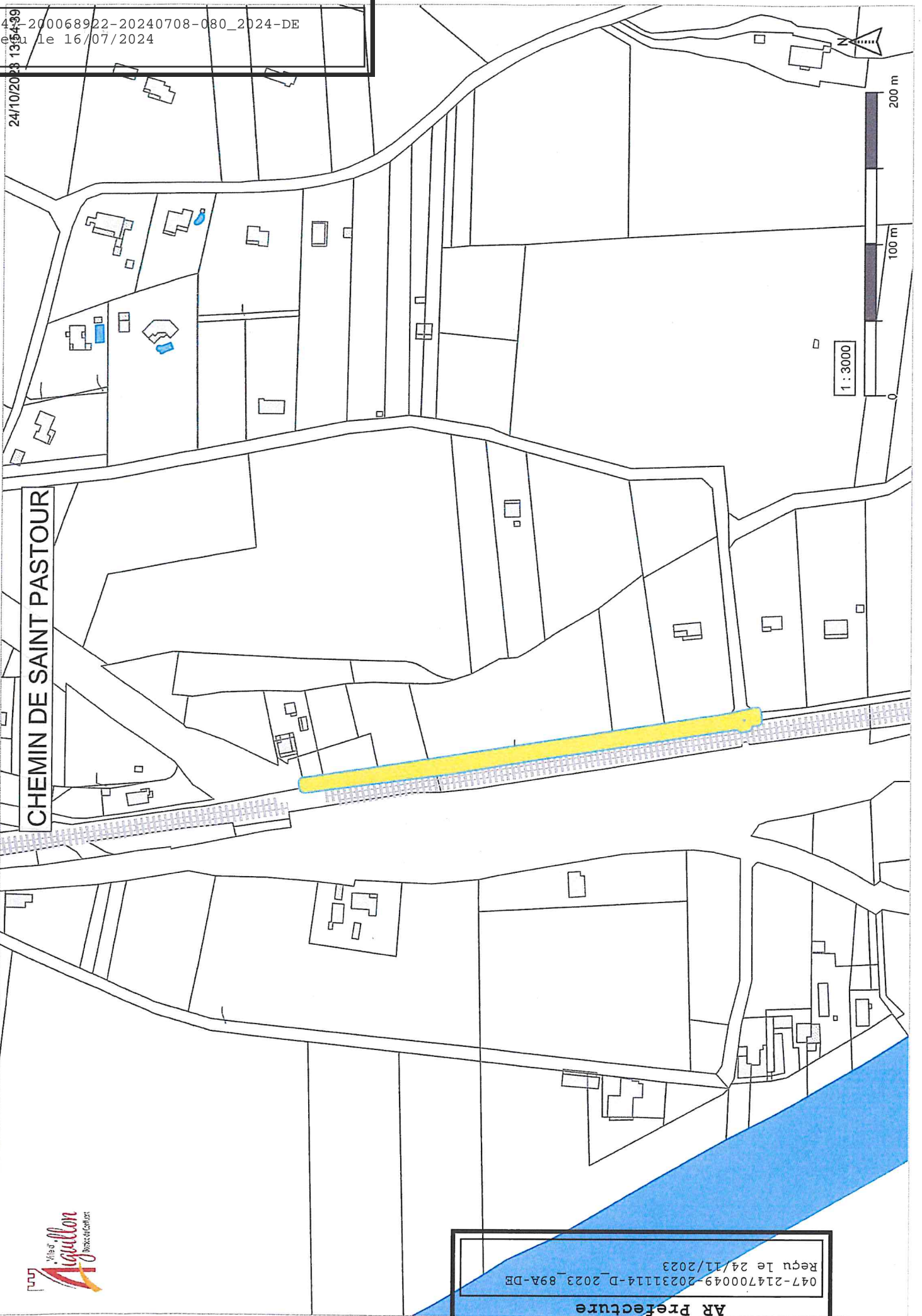
Fait à Aiguillon, le jour, mois et an que dessus,  
Pour copie certifiée conforme au registre,



Le secrétaire de séance  
Thierry BORDIN

047-21470049-20231114-D\_2023\_89A-DB  
Recu le 24/11/2023

24/10/2023 13:54:39



CHEMIN DE SAINT PASTOUR

1 : 3000

200 m

100 m



047-21470049-20231114-D\_2023\_89A-DB  
Recu le 24/11/2023